

> En savoir plus :

Le sentier traverse des espaces naturels rares et fragiles, comme les tourbières. Ces zones humides sont très sensibles au piétinement. C'est pour cette raison que vélos, chevaux ou tout autre moyen de transport sont interdits. L'étang et ses berges sont la propriété du Département d'Ille-et-Vilaine qui en assure la gestion et l'entretien depuis 1986. Cette étendue d'eau sert d'écrin à une magnifique abbaye du XIII<sup>ème</sup> siècle.

Le site est classé en espace naturel sensible (ENS) par le Département et est inscrit dans le programme européen de protection des habitats naturels NATURA 2000. Sa valeur patrimoniale est ainsi référencée à l'échelle européenne.



Département d'Ille-et-Vilaine

Pôle développement  
Service des espaces naturels

1, avenue de la Préfecture  
CS 24218  
35042 Rennes Cedex  
Tél. : 02 99 02 36 82

[www.ille-et-vilaine.fr](http://www.ille-et-vilaine.fr)

Juillet 2015 - F-PODEV0715-003 - Imprimerie du Département d'Ille-et-Vilaine - Crédits photos : Emmanuel Berlier

# Balade poétique autour de l'étang de l'Abbaye de Paimpont



**Circuit de randonnée :**  
2 heures 30 pour  
le tour complet

**Variante courte :**  
1 heure pour la première  
partie du sentier,  
chemin sablé



Avec Ecofolio  
tous les papiers  
se recyclent.



Papier issu  
d'une gestion  
durable des forêts.

### > Un parcours poétique : suivez la ritournelle !...



*Ici mes états d'âmes en dentelle...marcheur, suis mon pas sage, entre aile...et eau...peu importe ton pas, je te prends sous mon aile... fier chemin, je pose tes pas sur ma peau... et des arbres et du temps, tu passes sous la sentinelle... mets tes pas dans les miens, et gare aux flaques d'eau... de soie légère, l'intégrité des linaigrettes frêles...volubile, passe, passe, passereau... voyelle, passe, passe, passerelle... voyelle, dame, dame, d'âme oiselle... volatile, dame, dame, d'âme oiseau... cent étourneaux valent-ils du merle la ritournelle ?... sur l'étang et sous mon aile, coule l'eau... pose ton dos, repose tes ailes... pose tes ailes, repose ton dos... tu regardes l'eau, mais c'est le ciel !... feux follets de bosquets s'enivrent à tire d'aile...*

### > Une expérience sensorielle : ouvrez l'œil !

Que vous soyez joueur, intrépide, curieux ou rêveur, vivez l'expérience de cette balade selon votre humeur du jour.

Regardez dans les arbres, des surprises vous y attendent.

Cheminez sur les passerelles, sautez d'un rondin de bois à l'autre.

Ecoutez le chant des oiseaux et du vent dans les arbres.

Laissez-vous porter par l'atmosphère magique des lieux.

Regarder autour de vous, Interrogez-vous sur les structures que vous croiserez.

Apprenez à reconnaître quelques arbres, plusieurs empreintes d'animaux et certains oiseaux vivant dans ces lieux.



*Ne sortez pas du sentier au risque de vous enfoncer dans la terre molle.  
La végétation est fragile.  
Une partie des terres ceinturant l'étang appartient à des propriétaires forestiers privés.*

**Respectez l'itinéraire !**

**Ce parcours est ouvert du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre. En dehors de cette période, la chasse est pratiquée et le terrain est très humide.**

### > Un sentier artistique

Les structures artistiques, appel à l'observation ou à la contemplation, sont composées de matériaux locaux respectueux de l'environnement (bois, schiste) rappelant les anciens usages liés au site (acier Corten en clin d'œil aux forges de Paimpont et à l'activité métallurgique particulièrement développée du XVII au XIX<sup>ème</sup> siècle).

Une occasion de se laisser porter par l'imaginaire des lieux et de ressentir les atmosphères. Retrouvez également des informations sur les espèces et les milieux naturels.



### > Pour s'organiser :

#### ■ Pour tous les marcheurs, en toute saison :

Un parcours en aller-retour, praticable et accessible pour tous les publics sur la première partie du sentier, chemin sablé.

**Point de départ :** Parking de l'abbaye

**Temps de parcours :** Compter 1 heure de marche facile

#### ■ Pour les plus aventuriers, au printemps et en été :

Un parcours en boucle faisant le tour complet de l'étang, praticable du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre, accessible aux randonneurs à partir de 6 ans (passages difficiles).

Cette seconde partie, plus « nature » dédiée à la randonnée nécessite une tenue adaptée (chaussures de marche).

Elle est exclusivement réservée à l'usage pédestre : la pratique du vélo y est interdite.

**Point de départ :** Parking de l'abbaye

**Temps de parcours :** Compter 2 heures 30

